

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 5 septembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel LAFAY, André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Pierre ROZE.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Nadine GOUILLOUX

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**COMPTE ÉPARGNE TEMPS
MISE EN PLACE DE CONVENTIONS FINANCIERES DE REPRISE
DES COMPTES ÉPARGNE-TEMPS
AVEC LES EMPLOYEURS D'ORIGINE DES AGENTS**

Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

L'article 11 du décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps (CET) dans la Fonction Publique Territoriale ouvre la possibilité de prévoir, par convention, des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiant d'un compte épargne temps à la date à laquelle cet agent, change, par voie de mutation ou de détachement, de collectivité ou d'établissement.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2017, la collectivité a mis en place les modalités d'ouverture, d'utilisation et de clôture du Compte Epargne Temps (CET) par les agents de Thiers Dore et Montagne.

Cette délibération n'a pas prévu les modalités de recouvrement des CET transférés dans le cadre du recrutement par mutation ou détachement d'agents titulaires ou contractuels.

Le Conseil Communautaire est donc invité à se prononcer sur la mise en place d'une compensation financière auprès des employeurs d'origine des Comptes Epargne Temps des agents arrivant par mutation ou détachement au sein des services de Thiers Dore et Montagne. Cette compensation financière est calculée de la manière suivante :

- Données utilisées à la date de la mobilité : mensuel brut de l'agent (traitement + régime indemnitaire) + cotisations patronales mensuelles.
- = Coût mensuel de l'agent/30 jours X nombre de jours épargnés.

Par ailleurs, une convention devra être signée entre les deux employeurs afin d'acter les modalités de compensation financière de transfert des droits accumulés par un agent dans la limite de 60 jours. Le modèle de convention est proposé en annexe.

Un titre de recette sera ensuite adressé par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à l'intention de l'employeur d'origine de l'agent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en œuvre de cette compensation financière ;
- **Valide** le modèle de convention joint en annexe ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;
- **Inscrit** les recettes au budget de la collectivité.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

